



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

éducation  
nationale

Mél.

ce.ia13

@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

## **APPEL A CANDIDATURE DISPOSITIFS RELAIS** **SUSCEPTIBLE VACANT**

Le collège AUGUSTE RENOIR recrute un enseignant pour son dispositif relais pour la rentrée 2016.

### *Contexte de l'établissement*

Le collège REP + Auguste Renoir est le « siamois » du collège Edmond Rostand. Il se situe au cœur des cités des quartiers Nord de Marseille. Ce complexe scolaire reconstruit en 1997, ressemble à une oasis à l'équilibre précaire que les équipes pédagogiques préservent par un travail engagé.

Le conseil pédagogique est ici une force de proposition et a comme objectif de « travailler autrement ». Quel que soit le poste occupé, le personnel entend travailler en concertation et en cohérence pour la réussite de chacun des élèves.

Le collège s'est doté depuis plusieurs années d'un dispositif d'intégration scolaire qui pourra collaborer avec l'atelier relais.

La géographie des lieux le permettant, les locaux ont été adaptés aux besoins de ce nouveau dispositif alternatif au décrochage scolaire.

### **Objectifs d'un dispositif relais :**

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

### o **Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :**

- pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques

- administratives : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales

- coordination : lien avec les équipes pédagogiques, de vie scolaire et de direction des établissements d'origine des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage) et après la session).

### o **L'enseignant coordonnateur du dispositif relais doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Personnel du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures, réparties en 18 heures d'enseignement (face aux élèves) et 3 heures de coordination.

- Personnel du second degré (PCL ou contractuel) dont l'obligation réglementaire de service sera de 18 heures d'enseignement (face aux élèves), et 3 heures supplémentaires de coordination.

Les candidatures d'enseignant possédant un CAPASH option F ou un 2CA-SH seront appréciées.



o **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

2/2

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature par courrier à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport d'inspection (pour les personnels titulaires)
- Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement d'origine
- Avis du chef d'établissement d'accueil

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire. Il sera nommé à titre définitif l'année suivante s'il le souhaite et si l'évaluation est positive.

Signé



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

éducation  
nationale

## APPEL A CANDIDATURE CLASSE PASSERELLE DEUX POSTES VACANTS

Le collège EDGARD QUINET recrute deux enseignants pour les deux classes passerelles pour la rentrée 2016.

### CLASSE PASSERELLE

<b>Objectifs du dispositif</b>	Re-scolarisation et orientation
<b>Responsable PJJ</b>	Directeur
<b>Responsable EN</b>	DASEN / IEN Marseille 11
<b>Etablissement scolaire de rattachement</b>	Collège Edgar Quinet
<b>Enseignant</b>	Titulaire recruté sur profil (ou faisant fonction)
<b>Missions de l'enseignant</b>	Cf. ci-dessous
<b>Lieu d'implantation du dispositif</b>	Chutes La Vie, plateforme UEAJ
<b>Capacité d'accueil</b>	24
<b>Critères d'entrée</b>	Elève déscolarisés depuis plusieurs mois Dossiers PJJ et EN
<b>Protocole d'entrée</b>	Commission d'affectation « ateliers relais » à l'IA Procédure simplifiée en cas d'urgence
<b>Plateau technique (composition, postes et quotité)</b>	2 postes d'enseignant, 2 postes d'assistants d'éducation, , 2 ETS PJJ, 2 éducateurs, 1 coordinatrice des classes passerelles, des partenaires (ADELIES et FAIL)
<b>Indicateurs de fin de prise en charge</b>	Orientation des élèves Prise en charge MGI en cas de non affectation
<b>Sectorisation</b>	Département, principalement Marseille

### Objectifs des classes passerelles :

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

### o Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :

- pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe en partenariat avec la PJJ et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques, arriver à l'obtention du CFG pour les élèves en fin d'année.
- administratives : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales

Mél.

ce.ia13

@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1



2/2

- coordination : lien avec les équipes PJJ, avec l'autre enseignant et aide éducateur EN, et de direction de l'établissement support des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage)).

o **L'enseignant coordonnateur des classes passerelles doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Personnel du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures, réparties en 18 heures d'enseignement (face aux élèves) et 3 heures de coordination.

- Personnel du second degré (PCL ou contractuel) dont l'obligation réglementaire de service sera de 18 heures d'enseignement (face aux élèves), et 3 heures supplémentaires de coordination.

*Les candidatures d'enseignant possédant un CAPASH option F ou un 2CA-SH seront appréciées.*

o **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature par courrier à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport d'inspection (pour les personnels titulaires)
- Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement d'origine
- Avis du chef d'établissement d'accueil

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire. Il sera nommé à titre définitif l'année suivante s'il le souhaite et si l'évaluation est positive.

Signé

## FICHE DE POSTE

### Année 2016/2017

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°61</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT DE DISPOSITIF RELAIS</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Texte de référence : circulaire n° 2006-129 du 21 août 2006, Les dispositifs relais (classes et ateliers) constituent un des outils privilégiés de lutte contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire. Ces dispositifs reposent sur une coopération avec le ministère de la justice (direction de la protection judiciaire de la jeunesse), les collectivités territoriales (conseils généraux, communes...) et les associations. Un dispositif relais est rattaché administrativement à un établissement scolaire et placé sous la responsabilité du chef d'établissement. Il accueille des élèves provenant de plusieurs établissements scolaires, selon une répartition par zone ou par bassin de formation.</p>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Les dispositifs relais (classes et ateliers) permettent un accueil temporaire adapté de collégiens en risque de marginalisation scolaire. Ils ne se substituent pas à l'enseignement spécialisé ou adapté. Les dispositifs relais ont pour objectif de favoriser la rescolarisation, la poursuite d'une formation et la resocialisation de ces élèves. Ils reposent sur l'acceptation des jeunes et de leur famille, souvent formalisée dans un contrat. L'accueil dans les dispositifs relais doit permettre aux élèves de construire et de réussir un projet de formation.
	<b>MISSIONS</b>	Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages, le réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissance et de compétences, dont les compétences civiques.
	<b>FONCTIONS</b>	<p>Pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe (organiser les emplois du temps, choisir les partenaires) et les projets personnels des élèves ( rencontres avec les familles, les intervenants et partenaires, les équipes pédagogiques ,l'administration du collège, mise en place des modalités de retour de l'élève dans le collège d'origine), enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances et de compétences, en se dotant des moyens( carnet de liaison, évaluations, fiches de suivi, livret de suivi).</p> <p>Administratives : construction des emplois du temps ( de la classe, de l'élève, AED, des partenaires et intervenants divers), la gestion du matériel, des sorties (logistique, et autorisations), suivi administratif des élèves,</p> <p>Coordination : participations aux réunions institutionnelles, lien avec les équipes pédagogiques des collèges ou de l'administration, les familles, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant et après le stage).</p>
	<b>COMPETENCES</b>	Sens des relations et de la communication, écoute, respect de la confidentialité. Disponibilité, adaptabilité, aptitude à la négociation, compréhension et acceptation des cultures professionnelles différentes. Sens de l'organisation et du travail en équipe. Esprit d'analyse, de synthèse et qualité d'écriture.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	CAPA SH option F apprécié.
	<b>NOMINATION</b>	Nomination à titre provisoire la 1 <sup>ère</sup> année, puis à titre définitif l'année suivante si l'évaluation est positive.
	<b>REGIME HORAIRE &amp; DE CONGES</b>	21 heures par semaine : 18 h d'enseignement et 3h de coordination.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature, avec une lettre de motivation, le dernier rapport d'inspection et un curriculum vitae, avis de l'IEN d'origine à DSDEN des Bouches-du Rhône 28 Boulevard Nédélec 13231 Marseille Cedex 1
	<b>CONTACT</b>	Mme Bensussan IEN chargée du dispositif relais au 04 91 55 42 19